



Roubaix, le 29 avril 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

SUDVPC signe le protocole de fin de conflit à La Redoute

Cette nuit s'est tenue une réunion de négociation. Voici les propositions de la direction :

SUR LES SALAIRES :

- 43€ nets pour les salaires inférieurs à 1290€,
- pour les salaires entre 1290€ et inférieurs à 1297€, le montant sera compris entre 43€ et 38€ nets de façon dégressive,
- 38€ nets pour les salaires compris entre 1297€ et inférieurs à 1485€
- pour les salaires entre 1485 et inférieurs à 1492€, le montant sera compris entre 38€ et 33€ nets de façon dégressive,
- 33€ nets pour les salaires supérieurs à 1492€.

A cela, s'ajoute une participation supplémentaire de 7€ de l'entreprise à la cotisation mutuelle (70% du personnel est concerné à date par cette mesure).

Ainsi :

→ Environ 650 salarié(e)s (20% de l'effectif) auront une augmentation comprise entre 46 et 50€ nets (4.5% d'augmentation)

→ 2000 salarié(e)s (60% de l'effectif) auront une augmentation de 45€ nets (3.5% d'augmentation)

→ Environ 650 salarié(e)s (20% de l'effectif) auront une augmentation de 40€ nets (3% d'augmentation)

Ne sont pas calculés les effets de ces augmentations générales sur les diverses primes (semestrielles, ancienneté et ICCP)

- C'est la première fois depuis des années qu'une mobilisation rapporte aux salarié(e)s et que la direction cède sur des revendications.
- Nous assisterons à une désmicardisation des salarié(e)s de La Redoute : au 1^{er} mai plus aucun AO ne sera payé au Smic. Il en sera très certainement de même au 1^{er} juillet.
- Nous évaluons à entre 2.5 et 3 millions d'Euros le coût de l'ensemble de ces mesures (1/10 des bénéfices de La Redoute en 2007).

SUR LES EMBAUCHES :

Embauche de 50 intérimaires dans les départements industriels. Objectif à 75.

SUR LES HEURES DE GREVE :

Etalement possible sur 3 mois. Possibilité d'une compensation par prélèvement sur les compteurs de récupération ou permanence dans la limite de 7h et de 2 jours de CP.

JOURNEE DE SOLIDARITE :

L'entreprise prendra en charge intégralement et pour l'ensemble du personnel La Redoute, quelque soit son statut, la journée de Solidarité.

AVIS DE SUD :

Bien que nous considérons ces propositions insatisfaisantes, elles interviennent dans un contexte de judiciarisation du conflit. En effet, hier, 28 salarié(e)s étaient convoqué(e)s devant la Justice. La décision rendue aujourd'hui condamne les salarié(e)s présent(e)s dans un piquet de grève à une astreinte de 150€. De fait, les piquets devront être levés, ce qui signifiera l'essoufflement et la fin rapide de la mobilisation.

Notre équipe syndicale s'est largement investie au côté des salarié(e)s dans cette mobilisation : dans les AG, dans les manif', dans les piquets, le jour ou la nuit, plusieurs membres de notre équipes se sont mobilisés de façon importante.

Notre organisation, avec courage devant l'Assemblée Générale ce matin, mais aussi au côté de l'ensemble des salarié(e)s de La Redoute a pris ses responsabilités en signant ce protocole.

Il a été signé par la CFDT et SUD (1^{ère} et 2^{nde} organisation syndicale représentant + de 65% des voix aux dernières élections professionnelles de 2006) et la CFTC.

Contact SUD : 03 20 69 67 84